

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4256**

commune (s) :

objet : Réalisation et réparation de matériels spécifiques pour le traitement des eaux usées - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4256**

objet : **Réalisation et réparation de matériels spécifiques pour le traitement des eaux usées - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de tuyauterie, chaudronnerie et serrurerie industrielles pour la création ou la réparation de matériels spécifiques utilisés dans le cadre des opérations de traitement des eaux usées : systèmes de manutention, bennes à déchets, cuves, canalisations, etc. réalisés en inox, aluminium, acier, ainsi que des prestations annexes de conception, d'épreuves et de contrôle technique.

Ces travaux sont réalisés sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées, et sur les ouvrages annexes du réseau d'assainissement répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Le marché en cours arrive à expiration le 3 juin 2013.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 144-III-a et 146 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois 1 année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC, pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de travaux pour la réalisation et la réparation de matériels spécifiques pour le traitement des eaux usées.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée en application des articles 144-III-a et 146 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées et classées par le représentant de l'entité adjudicatrice.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ledit marché.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 - comptes 6063 et 6152 de la section de fonctionnement, opération n° 2P19O2178 Activité Epuration en régie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.